



Columbarium et Jardin du Souvenir d'Ozouer-le-Voulgis

Mode opératoire

Dépôt de l'urne

Vous disposez d'une concession et vous souhaitez déposer une urne dans la case qui vous a été attribuée.

Etape 1 : Autorisation en mairie

Aucun dépôt d'urne à l'intérieur d'une case du columbarium ne pouvant être effectué sans autorisation spéciale et écrite de la mairie, il vous faut tout d'abord vous rendre en mairie pour l'obtention de celle-ci.

Elle vous sera ainsi délivrée une fois les conditions ci-dessous réunies :

- vous disposez d'une concession
- vous disposez d'une attestation de crémation
- l'entreprise de pompes funèbres que vous avez choisie est homologuée
- la date souhaitée pour le dépôt de l'urne est conforme avec la disponibilité du Maire ou de l'un de ses représentants.

Etape 2 : Ouverture de la plaque

Les opérations nécessaires à l'ouverture de la case seront exécutées exclusivement par une entreprise de pompes funèbres agréée et doivent se faire sous le contrôle du Maire ou de l'un de ses représentants.

Etape 3 : Inscription au registre

L'identité des défunts dont les urnes ont été déposées ou dont les cendres ont été dispersées est consignée dans un registre spécialement tenu à cet effet en mairie.

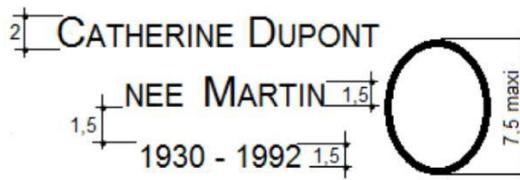
Etape 4 : Gravure de la plaque

La gravure de la plaque sera réalisée sur place.

L'identification des personnes inhumées au columbarium comportera le(s) nom(s) et prénom(s) du défunt ainsi que ses années de naissance et de décès.

Les inscriptions devront rester sobres et être conformes au modèle suivant :

- Lettrage de taille 2 cm pour les majuscules et 1,5 cm pour les minuscules
- Caractères de type bâton
- Chiffres d'une hauteur de 1,5 cm
- Interlignes de 1,5 cm
- Photo d'une taille de 7,5 cm maximum
- Gravure sur 3 lignes maximum
- Gravure profonde dorée à l'or fin



Retrait de l'urne

Vous disposez d'une concession et vous souhaitez retirer une urne avant l'expiration de la concession pour une dispersion au Jardin du Souvenir ou un transfert dans une autre concession.

Etape 1 : Autorisation en mairie Vous devez :

- adresser à la mairie une demande écrite en précisant le nom de l'entreprise
- funéraire qui se chargera de l'ouverture de la case
- préciser si vous souhaitez une dispersion au Jardin du Souvenir ou un transfert des cendres dans une autre concession (en indiquant la concession concernée)
- indiquer la date souhaitée pour l'ouverture de la case.

Etape 2 : Ouverture de la case

Une fois l'autorisation de la mairie obtenue, l'ouverture de la case sera réalisée par l'entreprise de pompes funèbres agréée, sous le contrôle du Maire ou de l'un de ses représentants.

Etape 3 : Dispersion au Jardin du souvenir (voir le paragraphe concerné)

Dispersion au Jardin du Souvenir

Vous souhaitez une dispersion des cendres au Jardin du Souvenir.

Etape 1 : Autorisation en mairie

Vous devrez vous rendre en mairie pour demander une autorisation de dispersion (selon les conditions décrites dans l'article 3 du règlement municipal du Jardin du Souvenir) :

- en indiquant la date de dispersion souhaitée qui devra être compatible avec la disponibilité du Maire ou de l'un de ses représentants,
- en vous munissant du droit à inhumation.

Etape 2 : Dispersion

La cérémonie de dispersion se tiendra en présence d'un représentant de la famille, des pompes funèbres et en la présence du Maire ou de l'un de ses représentants.

Etape 3 : Inscription au registre

La dispersion sera inscrite dans le registre tenu en Mairie.

Etape 4 : Inscription sur la stèle du souvenir

Une plaquette pourra être gravée directement sur la stèle du souvenir. L'inscription sera réalisée sur place.

Les inscriptions devront comprendre uniquement les noms et prénoms du défunt, l'année de naissance et l'année du décès et être conformes au modèle suivant :

- Lettrage de taille 1,5 cm
- Caractères de type bâton sans majuscules
- Chiffres d'une hauteur de 1,5 cm
- Interlignes de 1 cm
- Gravure sur 3 lignes maximum
- Gravure profonde dorée à l'or fin

1,5 \updownarrow CATHERINE DUPONT $\overline{\quad}$ 1
NEE MARTIN $\overline{\quad}$
1,5 \updownarrow 1930 - 1992